

INFORMATIONS POUR LES VICTIMES AMÉRICAINES DU TERRORISME À L'ÉTRANGER

Être victime du crime est difficile en toute circonstance. Quand la mort ou les blessures sont causées par un attentat terroriste à l'étranger, faire face peut être rendu encore plus difficile et compliqué par des facteurs qui échappent à votre contrôle et expérience. Le [bureau de Justice pour les victimes d'actes terroristes à l'étranger \(DOJ/OVT\)](#) du département de la Justice des États-Unis est là pour vous aider à vous retrouver dans les méandres du système de justice pénale à l'étranger, d'apprendre les droits de la victime dans ce système et à recevoir les notifications des cas étrangères.

Notre personnel consiste d'avocats spécialement formés et d'autres professionnels possédant une expertise dans le domaine des poursuites, des droits des victimes, de la défense des victimes et de la sécurité nationale. Nous offrons un soutien direct aux victimes américaines du terrorisme à l'étranger et à leurs proches.



QUI NOUS SERVONS

Nous aidons les citoyens américains qui ont subi des préjudices physiques, moraux ou financiers directs causés par des actes de terrorisme à l'étranger. Nous aidons aussi les époux, parents, enfants, frères et sœurs ou représentants désignés légalement, y compris lorsque la victime américaine directe est mineure ou est frappée d'incapacité ou tuée.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE POUR AIDER



Nous offrons des informations sur les systèmes de justice pénale à l'étranger, les droits des victimes dans ces systèmes et les notifications des cas disponibles.



Là où possible et où c'est conforme à la loi étrangère, nous œuvrons pour que les voix des victimes soient entendues lors des procédures pénales à l'étranger.



Nous orientons les victimes aux fournisseurs de différents services pour répondre aux besoins au niveau physique, psychologique et du système de la justice pénale.



Nous défendons, auprès du gouvernement américain et à travers le monde, les victimes du terrorisme à l'étranger.

SERVICES D'URGENCE ET ADDITIONNELS

*Cherchez-vous de l'aide d'urgence à l'étranger ?*appelez le [département d'État](#) en composant le 888-407-4747 (des É.-U.) ou le 1-202-501-4444 (si vous êtes à l'étranger).

Cherchez-vous des informations sur une enquête américaine et l'accès à un appui immédiat et à long terme des services sociaux ? Prenez contact avec la [division des Services aux victimes \(VSD\) du Federal Bureau of Investigation \(FBI\)](#) en composant le 202-324-3000 ou écrivant à victim.assistance@ic.fbi.gov.

Cherchez-vous le remboursement de vos dépenses ? Prenez contact avec le [programme de remboursement des dépenses des victimes de terrorisme international du Bureau des victimes du crime \(OVC\)](#) en composant le 1-800-363-0441 ou écrivant à itverp@usdoj.gov.

Cherchez-vous des informations sur des poursuites aux États-Unis ? Prenez contact avec le [bureau du procureur fédéral](#) qui poursuit l'affaire pour qu'il vous aide à vous retrouver dans les méandres du système de justice pénale américain.

COMPRENDRE LES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Nous respectons les préoccupations des victimes et de leurs familles en matière de la protection de la vie privée and sommes voués à protéger les renseignements personnels. Alors que, généralement, les renseignements privés sont protégés contre une divulgation publique, ils peuvent être partagés, selon les besoins, avec nos partenaires au sein du gouvernement américain, tels que les entités d'application de la loi. Pour de plus amples informations sur la protection des renseignements personnels, visitez le site Internet de la Loi sur la protection des renseignements personnels <https://www.justice.gov/opcl/privacy-act-1974>.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE QUAND COUS TRAVAILLEZ AVEC LE PERSONNEL DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Voici quelques conseils pour vous aider quand vous parlerez à nous ou à d'autres homologues gouvernementaux :

- Avant d'appeler, faites une liste des questions
- Prenez des notes pour pouvoir les revoir ensuite
- Demandez pour d'autres ressources dont vous aurez peut-être besoin en rapport avec l'attentat terroriste ;
- Faites part de vos préoccupations et posez des questions. Même si le personnel ne peut pas vous répondre dans l'immédiat, il pourra peut-être vous donner plus de détails plus tard ;
- Indiquez votre méthode et moment préférés de communications ultérieures et
- Si cela vous aide, faites-vous accompagner par une personne de confiance ou quelqu'un avec qui vous pourrez parler avant ou après le coup de fil ou la réunion.

Pour plus de renseignements et conseils, visitez la [Boîte à outils de la victime](#) sur notre site Internet.

VOS DROITS

Enquêtes et poursuites à l'étranger :

- Quand un gouvernement étranger enquête sur un attentat terroriste, le droit étranger peut vous donner ou non des droits au cours du déroulement de la procédure pénale. Nous sommes là pour vous aider à découvrir vos droits dans un système juridique étranger et appuyer votre poursuite de droits. Veuillez nous contacter avec vos questions.
- Les lois américaines en matière des droits des victimes ne s'appliquent pas aux citoyens américains au cours des enquêtes et poursuites par les systèmes de justice pénale à l'étranger.

Enquêtes et poursuites aux États-Unis :

- Si le FBI lance une enquête pénale américaine sur un attentat, la division des Services aux victimes (VSD) est chargée de fournir aux victimes des services obligatoires, y compris des informations sur le statut de l'enquête américaine (42 U.S.C. § 10607).
- Si le département de la Justice ouvre, dans le système judiciaire américain, une action en justice en rapport avec un attentat, les victimes de cet attentat bénéficient des droits des victimes américains au cours des poursuites aux États-Unis (18 U.S.C. § 3771).
- Vous pouvez en savoir plus sur les droits des victimes dans le système judiciaire américain sur la page du médiateur du DOJ des victimes <https://www.justice.gov/usao/resources/crime-victims-rights-ombudsman>.

NOUS CONTACTER
Bureau de Justice pour les victimes
d'actes terroristes à l'étranger

950 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20530
Email : nsd.ovt@usdoj.gov
Téléphone : (202) 233-0701
Fax: (202) 233-0770

En quête de justice, de protection des droits,
de prestation de services

Département de la Justice des États-Unis

Division de la Sécurité nationale



Informations pour les victimes américaines du terrorisme à l'étranger



En quête de justice, de protection des
droits, de prestation de services